

L'AUNB Plan Stratégique



NBAP | AUNB
New Brunswick Association of Planners
Association des urbanistes du Nouveau-Brunswick

2023 - 2026

Ce plan stratégique définit les priorités et les actions de l'AUNB pour les trois prochaines années. Le plan est révisé et mis à jour par le Comité exécutif sur une base annuelle. Les actions à long terme (au-delà de trois ans) sont identifiées pour être prises en compte dans le processus de mise à jour annuelle.

À propos de l'AUNB

L'Association des urbanistes du Nouveau-Brunswick (AUNB) / New Brunswick Association of Planners (NBAP) est l'organisme de réglementation provincial des urbanistes professionnels du Nouveau-Brunswick.

L'AUNB est membre de l'Institut des urbanistes de l'Atlantique / Atlantic Planners Institute (IUA). L'IUA est une association professionnelle qui soutient les urbanistes professionnels des quatre associations provinciales des provinces de l'Atlantique du Canada : AUNB, Licensed Professional Planners Association of Nova Scotia (LPPANS), Prince Edward Island Institute of Professional Planners (PEIIPP) et Newfoundland & Labrador Association of Professional Planners (NLAPP).

Mission

Soutenir et réglementer les urbanistes professionnels du Nouveau-Brunswick, servir et défendre l'intérêt public, promouvoir et défendre la profession d'urbanisme, et inspirer l'excellence en améliorant le bien-être des collectivités.

Valeurs

01 Professionnel

Protéger l'intégrité de la profession d'urbanisme et son obligation de servir l'intérêt public.

02 Responsable

Respecter nos engagements avec ouverture et transparence

03 Proactive

Se tourner vers l'avenir et faire preuve d'agilité et d'innovation en réponse aux opportunités et aux défis.

04 Collaborateur

Partager nos connaissances et travailler avec d'autres pour atteindre l'excellence

05 Equitable

Incarner la diversité sous toutes ses formes au sein de la profession et des communautés que nous servons



Fondation



01 Personnes et leadership

L'AUNB continuera à s'efforcer d'être un organisme idéal pour le volontariat, afin d'attirer et de retenir des personnes de grande qualité. Nous continuerons à soutenir les participants actifs forts. Une bonne gouvernance est essentielle au succès de toute organisation. Le Comité exécutif de l'AUNB s'efforcera de gouverner d'une manière qui reflète l'excellence.

02 Capacité organisationnelle et ressources financières

Nous continuerons de surveiller, d'évaluer et d'améliorer nos opérations, en tirant le meilleur parti de nos ressources et en agissant de manière efficace et efficiente dans l'ensemble de l'organisation. Le Comité exécutif de l'AUNB continuera de superviser la gestion responsable et l'intendance des finances de l'organisation.

03 Relations inter-organisationnelles

L'AUNB cherchera à être un participant actif et un chef de file dans les relations de collaboration qui contribuent à l'avancement de la profession, en faisant progresser considérablement nos objectifs et en maximisant notre potentiel. Nous collaborerons avec l'Institut des urbanistes de l'Atlantique (IUA), l'Institut canadien des urbanistes (ICU) et d'autres associations ou instituts provinciaux ou territoriaux (AIPT) pour trouver des solutions aux problèmes provinciaux et nationaux. Nous chercherons à impliquer les parties prenantes et les organisations interdisciplinaires connexes ainsi que le gouvernement provincial afin de relever les défis du système de planification auxquels notre travail peut contribuer.

04 Technologies de l'information et gestion de l'information

En collaboration avec l'IUA, l'AUNB cherchera à utiliser efficacement l'information à des fins d'organisation et de gestion de projet et s'efforcera de mettre en place des processus efficaces et efficaces en utilisant la technologie la plus efficace.

Législation

- Loi sur les urbanistes professionnels certifiés (LN-B 2005, c 34)
- Loi sur l'urbanisme (LN-B 2017, ch. 19)

Règlements et politiques

- Règlement général no 1 (règlement de gouvernance primaire)
- Politiques d'administration financière

Comités

Vue d'ensemble

À mesure que les rôles et les responsabilités d'AUNB s'élargissent, le Comité exécutif doit de plus en plus faire appel à des ressources bénévoles supplémentaires parmi les membres. Les sous-comités sont essentiels pour aider le Comité exécutif à remplir son mandat et à réaliser les mesures prévues dans le présent plan stratégique. L'article 12 du Règlement général no 1 d'AUNB autorise le Comité exécutif à créer des sous-comités. Voici un résumé des sous-comités établis à ce jour.



Comité de formation professionnelle continue (FPC)

Le mandat du Comité de formation professionnelle continue (FPC) est de soutenir le système de FPC de l'Institut des urbanistes de l'Atlantique (IUA) en planifiant, organisant et promouvant diverses activités de FPC pour les membres de l'AUNB.

Comité de promotion et de défense des intérêts

Le mandat du service de promotion et de défense des intérêts est de soutenir l'AUNB en faisant la promotion et la défense des intérêts de l'AUNB et, par extension, de la profession d'urbaniste auprès des urbanistes, des urbanistes potentiels, des représentants du gouvernement et du grand public.

Comité sur la réforme de la gouvernance locale

Le Comité sur la réforme de la gouvernance locale est un comité ad hoc établi pour aider l'AUNB et la province du Nouveau-Brunswick à mettre en œuvre les mesures de réforme de la gouvernance locale décrites dans le livre blanc provincial intitulé "Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables".

Comités

Comité d'enquête

Le comité d'enquête est un comité ad hoc qui doit être établi conformément à la partie III de la Loi sur les urbanistes professionnels certifiés. Le mandat du comité est d'enquêter sur une plainte écrite contre un membre et de fournir un rapport et une recommandation au comité exécutif à ce sujet.

Comité de discipline

Le comité de discipline est un comité ad hoc qui doit être établi conformément à la partie III de la Loi sur les urbanistes professionnels certifiés. Le mandat du comité est d'examiner et de rendre des décisions sur les questions disciplinaires découlant d'une enquête sur une plainte déposée contre un membre.



Priorité n° 1

Soutien des membres et leadership

Objectifs :

1. Améliorer la valeur et l'engagement des membres
2. Renforcer le rôle des urbanistes en tant que leaders dans leur province, sur leur lieu de travail et dans leur communauté, ainsi que dans la direction et la gouvernance de notre profession aux niveaux régional et national.
3. Renforcer les capacités pour soutenir et faciliter le bien-être et la croissance professionnels des membres.
4. Offrir des occasions de développement professionnel, de mise en réseau et d'établissement de relations.
5. En renforçant le soutien et le leadership des membres, s'efforcer de mettre en œuvre et de connecter les membres à une variété de ressources et d'initiatives en français et en anglais.

	Action	Chef de file	Cadre temporel O = En cours LT = Long terme
1.1	Élaborer et mettre en œuvre un cadre pour toutes les offres éducatives, afin de garantir la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) et d'intégrer des thèmes et des optiques de planification autochtones.	Comité de FPC	O
1.2	Élaborer et mettre en œuvre un plan de travail annuel d'événements de FPC. Conformément au point 1.1, le plan de travail s'adressera principalement aux membres de l'AUNB, comprendra un équilibre entre les événements en ligne et en personne, et englobera des offres franco-anglaises et rurales-urbaines.	Comité de FPC	O
1.3	Élaborer et mettre en œuvre un plan de travail annuel d'événements de FPC. Conformément au point 1.1, le plan de travail s'adressera principalement aux membres d'AUNB, comprendra un équilibre entre les événements en ligne et en personne, et englobera des offres franco-anglaises et rurales-urbaines.	Comité de FPC	O
1.4	Mettre en relation les membres de l'AUNB avec les occasions de FPC externes mises en œuvre par d'autres associations et instituts provinciaux et territoriaux, des professions connexes, des organismes gouvernementaux et des intervenants et partenaires communautaires.	Comité de FPC	O
1.5	Explorer les possibilités de collaboration avec les professions connexes et les associations et instituts provinciaux et territoriaux de l'ICU dans la mise en œuvre des événements FCP	Comité de FPC	O
1.6	Orienter les membres d'AUNB vers des occasions de développement du leadership et des soutiens professionnels en mettant les membres en contact avec des ressources et des programmes tels que le programme des leaders émergents (PLÉ) de l'ICU.	Comité de FPC	O
1.7	Encourager les membres de l'AUNB à profiter d'autres soutiens professionnels, de ressources et de possibilités de formation en mettant les membres en contact avec des ressources et des programmes (p. ex. communications, résolution de conflits, santé mentale et bien-être).	Comité de FPC	O
1.8	Suite aux points 1.2, 1.6 et 1.7, mener un sondage annuel auprès des membres afin de déterminer l'intérêt général pour les offres potentielles de FPC et les domaines de soutien professionnel.	Comité de FPC	O

Priorité n° 2

Gouvernance de la profession

Objectifs:

1. En collaboration avec l'API, le PSB et l'ICU, régler la planification professionnelle au N.-B.
2. Démontrer l'excellence organisationnelle
3. Améliorer la résilience opérationnelle et la viabilité financière à long terme.
4. Administrer les lois, les règlements et les politiques.

	Action	Chef de file	Cadre temporel O = En cours LT = Long terme
2.1	Tenir à jour les règlements et les politiques afin de refléter les priorités actuelles en matière de législation et d'adhésion.	Comité exécutif	O
2.2	Continuer à soutenir les membres de l'AUNB et la province du Nouveau-Brunswick pendant la transition de l'initiative de réforme de la gouvernance locale (RGL).	Comité RGL	2023
2.3	Mettre en place un cadre de rémunération à l'acte pour les événements FPC dirigés par l'AUNB avec un accès protégé aux enregistrements des événements.	Comité exécutif / Comité de FPC	2023
2.4	Travailler avec l'IUA pour promouvoir les événements FPC de l'AUNB auprès des membres des quatre associations provinciales (AP).	Comité de FPC	O
2.5	Établir un menu de possibilités de bénévolat pour que les membres puissent s'impliquer dans l'AUNB par le biais de divers comités et initiatives.	Comité de promotion et de défense des intérêts	O
2.6	Continuer à publier les déclarations de position de l'AUNB (par exemple, la déclaration de l'AUNB sur l'équité).	Comité exécutif	O
2.7	S'assurer que le registre des urbanistes professionnels du Nouveau-Brunswick est à jour.	Comité exécutif/ IUA	O
2.8	Continuer à explorer les possibilités de tirer parti des ressources bénévoles de l'ensemble des membres et de recourir à des financements externes et à des partenariats pour réduire les coûts opérationnels et les coûts des projets spéciaux.	Comité exécutif	O
2.9	Poursuivre l'examen des cotisations des membres pour s'assurer qu'elles sont actualisées et comparables à celles des autres instituts et associations provinciaux et territoriaux.	Comité exécutif	O
2.10	Pratiquer la transparence opérationnelle en veillant à ce que tous les procès-verbaux et documents du comité exécutif et de l'assemblée générale annuelle soient traduits et affichés rapidement sur le site Web de l'AUNB.	Comité exécutif	O

Priorité n° 2

Gouvernance de la profession

	Action	Chef de file	Cadre temporel O = En cours LT = Long terme
2.11	En collaboration avec l'IUA, aider à faciliter la nomination des membres de l'AUNB aux conseils et comités régionaux et nationaux (p. ex. le conseil de l'IUA, le comité de FPC de l'IUA, le comité des normes professionnelles (CN) de l'ICU, le conseil des normes professionnelles (PSB) et ses sous-comités (comité du programme d'accréditation (CPA) et comité de la formation professionnelle et des examens (CFPE)).	Comité exécutif	O
2.12	Surveiller la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées (LPIEPR) et les répercussions connexes sur la gouvernance future de l'AUNB.	Comité exécutif	2023-2024
2.13	Élaborer une étude de réorganisation (ERO) qui énumère les options pour la réorganisation de l'IUA.	Comité exécutif / Comité de promotion et de défense des intérêts	2023
2.14	Suite au point 2.13, envisager la création d'un sous-comité ad hoc pour l'étude de réorganisation (ROS).	Comité exécutif	2023
2.15	Continuer à rendre l'assemblée générale annuelle (AGA) gratuite et accessible à tous, en offrant, dans la mesure du possible, la possibilité aux membres d'y assister virtuellement.	Comité exécutif	O
2.16	Suite au point 2.15, lancer un appel annuel aux sponsors de l'AGA pour aider à compenser les coûts de l'interprétation simultanée.	Comité exécutif	O
2.17	Continuer à travailler avec l'IUA et les présidents des quatre associations provinciales (AP) pour moderniser la catégorie d'adhésion "Abonné public" afin d'augmenter le nombre d'adhésions et les revenus provenant des cotisations.	Président / Comité exécutif	2023
2.18	Poursuivre la collaboration avec l'IUA et les présidents des quatre AP en vue de moderniser le protocole d'entente (PE) et de préparer l'AUNB à la résilience organisationnelle en vue d'une future vérification provinciale en vertu de la LPIEPR.	Président / Comité exécutif	2023
2.19	Continuer à travailler avec l'IUA et les présidents des quatre AP pour remodeler le rôle et l'image de l'IUA en tant que secrétariat d'appui, ce qui rendra l'AUNB plus visible dans la réglementation de l'urbanisme professionnel au Nouveau-Brunswick.	Président / Comité exécutif	2023
2.20	Suite aux points 2.18 et 2.19, développer un nouveau site Web autonome et bilingue pour l'AUNB.	IUA / Comité exécutif	2023
2.21	Finaliser le premier plan stratégique d'AUNB	Comité exécutif	2023

Priorité n° 3

Profil et durabilité de la profession

Objectifs :

1. En tant que porte-parole de la planification professionnelle au Nouveau-Brunswick, promouvoir, défendre et éduquer au nom de la profession.
2. Dans le cadre de l'amélioration du profil et de la durabilité de la profession, s'efforcer d'équilibrer les initiatives dans les cultures francophone et anglophone.
3. Renforcer le titre UPC en tant que titre professionnel fiable et respecté
4. Former la prochaine génération de planificateurs au Nouveau-Brunswick

	Action	Chef de file	Cadre temporel O = En cours LT = Long terme
3.1	Renforcer les partenariats existants et en créer de nouveaux avec les écoles de planification, les parties prenantes communautaires, les organisations gouvernementales et les professions connexes.	Comité exécutif/ Comité de promotion et de défense des intérêts	O
3.2	Accroître la sensibilisation, l'intérêt et la participation du public et des décideurs à la planification.	Comité exécutif/ Comité de promotion et de défense des intérêts	O
3.3	Défendre les intérêts de l'AUNB lors des événements, des réunions et de la conférence annuelle d'ICU, ainsi qu'au sein des sous-comités de l'ICU, du CNP, du AFP, du CN, etc.	Comité exécutif	O
3.4	Soutenir l'IUA et son comité de conférence régional dans la préparation et la mise en œuvre de la conférence de l'IUA 2024.	Comité exécutif/ Comité de promotion et de défense des intérêts	2023-2024
3.5	Par le biais d'un partenariat de financement avec le ministère de la Formation postsecondaire, de l'Éducation et du Travail (FPET), le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (EGL), les municipalités et les commissions de services régionaux (CSR), élaborer une analyse de recherche sur le marché du travail (ARMT) et une stratégie de ressources en matière d'emploi (SRME) afin de comprendre et d'aborder les questions d'attraction et de maintien de l'emploi au Nouveau-Brunswick.	Comité de promotion et de défense des intérêts	2023
3.6	Suite au point 3.5, mettre en œuvre les actions décrites dans la stratégie de ressources en matière d'emploi (SRME).	Comité exécutif/ Comité de promotion et de défense des intérêts	2023-O
3.7	En attendant les recommandations de la SRME, étudier l'élaboration d'une campagne de marketing, qui comprend un examen des possibilités de financement, dans le but d'attirer de nouveaux urbanistes au Nouveau-Brunswick (p. ex. vidéo professionnelle et stratégie de médias sociaux).	Comité exécutif/ Comité de promotion et de défense des intérêts	2025

Priorité n° 3

Profil et pérennité de la profession

	Action	Chef de file	Cadre temporel O = En cours LT = Long terme
3.8	Continuer à travailler avec le département de l'éducation et du développement de la petite enfance (EDPE) afin de saisir les occasions d'éduquer les étudiants sur les possibilités de carrière en matière de planification communautaire et de planification professionnelle.	Comité de promotion et de défense des intérêts	O
3.9	Aider l'EDPE à promouvoir l'utilisation de l'enregistrement de la présentation "Innovation numérique 2022 - Centres d'excellence, Journée mondiale de l'urbanisme" dans les salles de classe des districts scolaires anglophones.	Comité de promotion et de défense des intérêts	2023-24
3.10	Suite au point 3.9, explorer le développement et la mise en œuvre d'une nouvelle présentation de la Journée mondiale de l'urbanisme de l'EDPE pour les districts scolaires francophones et anglophones.	Comité de promotion et de défense des intérêts	2025
3.11	Explorer la mise en œuvre d'une série de médias sur la planification au N.-B.	Comité de promotion et de défense des intérêts / Comité de FPC	2023
3.12	En collaboration avec d'autres partenaires (p. ex. le MEGL, les CSR et les municipalités), examiner les possibilités de financement et envisager de visiter certains programmes d'urbanisme universitaires afin d'attirer de nouveaux urbanistes au Nouveau-Brunswick.	Comité de promotion et de défense des intérêts	2023
3.13	Organiser une " tournée virtuelle " avec des programmes d'urbanisme du Canada, qui pourrait inclure des possibilités de réseautage et des présentations aux diplômés en urbanisme.	Comité de promotion et de défense des intérêts	2024
3.14	Encourager le mentorat et le parrainage pour aider les membres candidats dans leur accréditation professionnelle.	Comité exécutif / Comité de promotion et de défense des intérêts	O
3.15	Suite au point 3.14, encourager les personnes travaillant dans le domaine de l'urbanisme au N.-B. à devenir membres candidats dans le cadre de la voie de certification de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis (ERA) (p. ex. liens de mentorat pour les petites organisations qui n'ont peut-être pas d'expertise interne)	Comité exécutif / Comité de promotion et de défense des intérêts	O
3.16	Continuer à accorder la bourse du président de l'AUNB à un résident du Nouveau-Brunswick inscrit à temps plein dans un programme canadien accrédité de planification de premier cycle ou de deuxième cycle	Comité exécutif	O
3.17	Suite au point 2.17, faire connaître et utiliser la catégorie modernisée des "abonnés publics" pour accroître l'intérêt et la participation du public à la profession d'urbanisme.	Comité de promotion et de défense des intérêts	2023-O
3.18	Élaborer une liste principale de courriels afin de faire connaître plus largement les événements de FPC dirigés par l'AUNB (p. ex. programmes de planification, professions connexes, membres " abonnés publics ").	Comité de FPC / Comité de promotion et de défense des intérêts	2023
3.19	Continuer à accroître l'exposition aux médias par des moyens tels que la réalisation d'interviews et la publication d'articles (par exemple, la Journée mondiale de l'urbanisme).	Président / Comité de promotion et de défense des intérêts	O

Actions clés



2023

- 2.2 Transition vers la RGL
- 2.3 Cadre des frais de la FPC
- 2.12 Suivi de la législation LPIEPR
- 2.13/2.14 ERO et sous-comité
- 2.17 Moderniser et faire connaître l'adhésion des "abonnés publics".
- 2.18/2.19 Moderniser le PE de l'IUA et remodeler l'IUA
- 2.20 Nouveau site Web de l'AUNB
- 2.21 Finaliser le premier plan stratégique de l'AUNB.
- 3.4 Conférence IUA 2024
- 3.5 ARMT et SRME
- 3.11 Série de planification de RDC
- 3.12 Visites aux programmes d'urbanisme en personne
- 3.18 Élaboration d'une liste principale de courriels pour la FPC

2024

- 2.12 Suivi de la législation LPIEPR
- 3.4 Conférence IUA 2024
- 3.6 Mise en œuvre de la SRE
- 3.13 "Tournée virtuelle" des programmes d'urbanisme

2025

- 3.6 Mise en œuvre de la SRME
- 3.10 Nouvelle présentation en ligne de la JMU (FR et AN)

2026

RGL - Réforme de la gouvernance locale
FPC - Formation professionnelle continue
LPIEPR - Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées
ERO - Étude de réorganisation
PE - Protocole d'entente
ARMT - Analyse de recherche sur le marché du travail
SRE - Stratégie de ressources en matière d'emploi
JMU- Journée mondiale de l'urbanisme